



Aux côtés du Planning Familial, défendons le droit à l'information, à l'éducation à la sexualité, pour toutes et tous

En diminuant de 42 % dans la Loi de Finances 2009 le montant affecté au conseil conjugal et familial, l'Etat programme à très court terme la **suppression totale des actions d'information, d'éducation et de prévention** dans les domaines de la sexualité et de la vie de couple et affective.

Par cette décision, l'Etat montre sa **volonté d'abandonner les missions qui sont les siennes** quant à l'accueil, l'information et la prévention concernant la contraception, la fécondité, la sexualité. Il se **désengage**, par là, de la préparation des jeunes à la sexualité, à leur vie de couple et à la fonction parentale. Il **marque son désintérêt** pour les pratiques d'accueil et de conseil, qu'elles soient mises en oeuvre lors d'activités collectives ou d'entretiens individuels.

Ces missions d'utilité publique sont donc très clairement menacées par la baisse des **financements**, déjà largement insuffisants, alors que la **Loi Neuwirth** a clairement **affirmé le rôle essentiel joué par les associations aux côtés de l'Etat**.

Pourtant, dans une société où les **relations filles-garçons** sont de plus en plus **marquées par la violence**, où les **campagnes nationales de prévention** et d'information ont **besoin des relais de terrain** pour être efficaces, ces missions définies par la loi, plus que jamais, sont **primordiales** !

450.000 personnes bénéficient chaque année des actions du Planning Familial dans ses **70 associations** départementales de Métropole et des DOM. La **conséquence** de cette brutale **démision** de l'Etat est la **fermeture programmée d'un grand nombre de ces lieux d'accueil individuels et collectifs**.

L'Etat doit assurer sa responsabilité nationale pour l'information, l'éducation à la sexualité, et la prévention pour toutes et tous conformément à l'article 1 de la Loi 73-639 du 11 juillet 73.

L'Etat ne doit pas supprimer les lieux d'écoute et de parole, mais les développer.

L'Etat ne doit pas supprimer les interventions collectives, mais les développer.

L'Etat doit donner aux associations qui assurent ces missions, les moyens aujourd'hui nécessaires, pour le développement de leurs activités et de leurs interventions.

**Tous ces acquis sont récents, ces droits sont fragiles,
Nous avons lutté pour les obtenir
Luttons ensemble pour les défendre !**

Vous souhaitez soutenir Le Planning Familial, signez la pétition.
www.planning-familial.org/petition-defense-loi-neuwirth